

**Relevé de décision du conseil municipal**  
**Séance du 07 Février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane LAMIRAL, Maire.

**Présents** : Daniel Barlet, Emilie Barlet, Fabien Elie, Stéphane Lamiral, Julie Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent.

**Excusés** : Simon Barlet, Steven Jacquin.

**Pouvoirs** : Simon Barlet donne pouvoir à Emilie Barlet, Steven Jacquin donne pouvoir à Fabien Elie.

**Date de la convocation** : 3 Février 2025 (trois février deux mille vingt-cinq).

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame Julie LECOURT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : demande de subvention au titre de la DETR (complément de dossier rénovation école). Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

**1-Vote du Compte de gestion 2024 du budget assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget assainissement préparé par Madame la Trésorière du Point de Beauvoisin pour l'année 2024.

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2024, constatant que les écritures du Compte Administratif du budget assainissement et le Compte de Gestion transmis à ce jour par la trésorière de Pont de Beauvoisin en charge de la gestion de la Commune sont identiques,

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix) approuve le compte de gestion du budget assainissement émis par la trésorière municipale pour l'exercice 2024, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***

**2-Vote du compte administratif 2024 du budget assainissement**

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, s'étant retiré, Monsieur Lionel Perraud, Premier adjoint, préside la séance et présente les principaux éléments du compte administratif du budget assainissement qui peut se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	37 483,31 €	69 753,90 €	
Dépenses	38 133,49 €	48 721,99 €	
<b>Résultat exercice 2024</b>	<b>-650,18 €</b>	<b>21 031,91 €</b>	
Report 2023	4197,47	-24 376,61 €	<b>Solde à reporter sur 2025</b>
Solde à reporter	3547,29 €	-3 344,7 €	

Il est précisé que les éléments du compte administratif sont en tous points conformes avec les comptes présentés par Madame la Trésorière du Pont de Beauvoisin.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (9 voix) approuve le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2024.***

### **3- Affectation du résultat 2024 du budget assainissement**

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2024 :

Déficit (001) de la section d'investissement : 3 344,70 €

Excédent (002) de la section de fonctionnement : 3 547,29 €

Le besoin net peut donc être estimé à 3 344,70 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement

***Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, affecte le résultat comme suit :***

- ***Au compte 1068 (excédent capitalisé) la somme de 3 344,70 €***
- ***Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 202,59 €***

### **4- Vote du Budget primitif 2025 du budget assainissement**

Monsieur le Maire Stéphane LAMIRAL présente le projet de budget primitif 2025 du budget assainissement qui s'équilibre ainsi :

**\* Section de fonctionnement : 48 201 €**

**\* Section d'investissement : 36 864,70 €**

Après la présentation chapitre par chapitre des éléments du projet de budget primitif 2025, Monsieur le Maire soumet ce budget au vote.

***Après en avoir délibéré, vu le compte administratif 2024 et l'affectation du résultat, et tenant compte de l'absence de restes à réaliser et des propositions nouvelles, le Conseil adopte à l'unanimité (10 voix) le budget primitif 2025 en ce qui concerne le budget assainissement.***

### **5- Attribution des lots Marché Rénovation Ecole**

Monsieur le Maire indique au conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 Février 2025 en mairie pour attribuer les lots du marché de rénovation énergétique de l'école en présence de la maître d'œuvre qui a présenté les éléments de son analyse. Au vu des critères fixés à l'appel d'offres, et après examen des données techniques et financières de chaque offre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise proposée</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
1 (Façades)	Batizo Façades	73 780 €	88 536 €
2 (Menuiseries)	Ribeaud	21 204,14 €	25 444,97 €
3 (Electricité)	EGDR	18 948,50 €	22 738,20 €

**Total HT = 113 932,64 € (136 719,17 € TTC)**

Les travaux sont prévus pour les vacances de printemps (avril – mai), avec un démarrage anticipé sur les façades extérieures ne perturbant pas le fonctionnement de l'école.

**Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (10 voix) :**

- **D'approuver le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres :**
  - **Lot 1 = Batizo Façades, pour un montant de 73 780 € HT,**
  - **Lot 2 = Ribaud SAS, pour un montant de 21 204,14 € HT,**
  - **Lot 3 = EGDR, pour un montant de 18 948,50 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement correspondants**

#### **6- Demande de subvention au titre de la DETR 2025 / Complément rénovation thermique de l'école**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a obtenu une aide financière au titre de la DETR 2024 pour un montant de 40 000 €, portant sur un total de dépenses prévues de 106 998,10 € HT.

Un dossier de complément est en cours de dépôt pour obtenir une aide financière sur le surcoût apparu à l'estimatif. Il est proposé de délibérer pour approuver cette demande de subvention complémentaire, portant sur 15 571,28 € de dépenses HT, et d'autoriser le Maire à déposer le dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (10 voix) :**

- **Approuve la demande d'une subvention au titre de la DETR pour la rénovation thermique de l'école, pour un montant de 15 571,28 € HT, en complément de la demande précédente ayant fait l'objet d'une subvention au titre de la DETR 2024,**
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de Monsieur le Préfet de la Savoie.**

#### **Questions diverses**

M. le Maire explique au conseil qu'il a reçu les représentants de la compagnie « Derrière le Hublot » qui déploie le projet « Fenêtre sur le Paysage » le long des chemins de Compostelle. Cette rencontre fait suite à un premier contact établi par Didier Padey pour développer un projet culturel, artistique et touristique, avec le soutien du SMAPS, de la Région et du Département. Pour entrer dans le cadre de l'appel à projets lancé par la région, un dossier doit être déposé avant le 31 Mars.

M. Padey fait un état des lieux du travail en cours avec le bureau d'études Atelier 2 et les services de l'Etat concernant l'OAP d'Aimavigne. Un projet mieux intégré du point de vue paysager a été élaboré et pourra servir de base à la modification simplifiée du PLU concernant cette OAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire,  
Stéphane LAMIRAL.